

36870 - Reporter le tawaf principal jusqu'au moment du tawaf d'adieu ?

La question

M'est-il permis de reporter le tawaf principal pour l'intégrer dans le tawaf d'adieu, de sorte à n'effectuer qu'un seul tawaf avant de quitter La Mecque ?

La réponse détaillée

Oui, il vous est permis de reporter le tawaf principal et de procéder à un seul tawaf tenant lieu de celui jugé principal et de celui fait en signe d'adieu. Mais il est préférable d'effectuer deux tawaf. Le plus parfait reste de procéder au tawaf principal le jour de la fête après avoir lapidé la stèle dite Aqaba, égorgé un sacrifice et rasé ou diminué ses cheveux. Quand tu voudras partir de La Mecque, tu procéderas au tawaf d'adieu. C'est ainsi que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'était comporté.

Interrogé sur cette question, Cheikh Ibn Baz a dit : « **Il n'y a aucun inconvénient à agir ainsi. Si l'on retarde le tawaf principal, effectue tous les rites et procède juste avant de voyager au tawaf principal, celui-ci peut alors tenir lieu du tawaf d'adieu. Mais s'il fait les deux tawaf séparément, c'est mieux. Mais il peut bien se contenter d'intégrer l'un dans l'autre** ».

Fatawa Ibn Baz, 17/332.